

Webinaire

# Le financement face à la COVID-19: 2e édition

Subventions, prêts et autres mesures

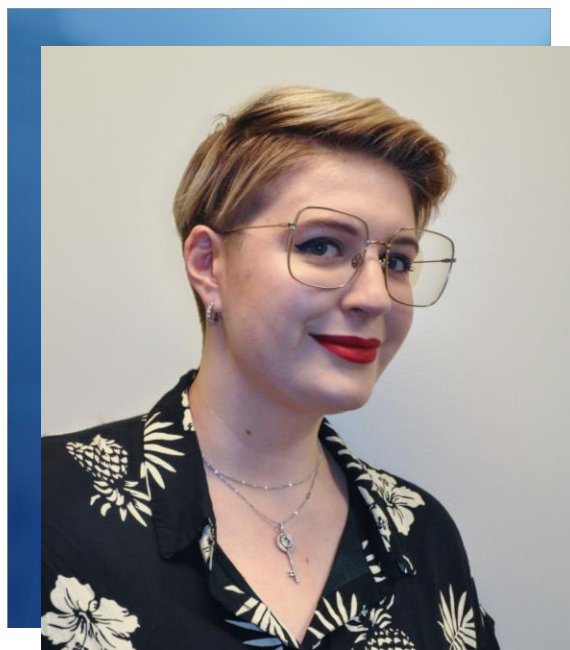
# Présentateurs



**Mike Lee**

Associé directeur  
Partenaires R&D

Président  
Fundica



**Frédérique Ménard**

Analyste en financement  
Fundica



**Gabrielle Plourde**

Analyste en fiscalité et financement  
Partenaires R&D

# Agenda

- Introduction
- Programmes fédéraux
  - Subventions
  - Prêt
- Programmes régionaux
- Programmes provinciaux
- Questions
- Conclusion



# Programmes Fédéraux

## Subventions

Mike Lee

*Associé directeur*

# Travail partagé (Service Canada)

- Des employés permanents et éligibles à l'assurance-emploi forment une **équipe de travail partagé**
  - Les étudiants co-op, les sous-traitants indépendants et les travailleurs ponctuels ne sont pas éligibles
- Équipe de travail partagé: Une entente entre des employés éligibles par laquelle tous réduisent leurs heures de travail de manière équitable et se partagent les heures disponibles
- Les employés sont compensés pour les heures pour lesquelles ils n'ont pas travaillé par des montants de l'assurance-emploi

# Travail partagé (Service Canada)

(Suite)

- Il faut soumettre la demande 10 jours avant le début de l'entente de travail partagé
- Changements au programme
  - La durée maximale d'un arrangement de travail partagé est passée de 38 semaines à 76 semaines.
  - Les compagnies en opération depuis 1 an seulement sont maintenant éligibles
  - L'exigence de démontrer certains chiffres de ventes et revenus a également été relaxée et le processus a été simplifié.
- **Très bon programme pour certaines situations**

# Subvention salariale d'urgence (ARC)

- Résumé des critères de base de la SSUC pour les périodes 1 à 4:
  - La subvention peut couvrir un maximum de 75% du salaire de chaque employé depuis le 15 mars 2020
  - Jusqu'à concurrence de 847 \$ par semaine par employé
  - Il faut démontrer une baisse de revenu de 15% par rapport au mois de mars et une baisse de 30% pour les mois suivants.

# Subvention salariale d'urgence (ARC)

(Suite)

- Sera maintenant en place jusqu'en **décembre 2020**
- La subvention de base est calculée de la même façon que le test de baisse de revenu de 30%
  - Comparaison du revenu du mois de la demande avec le même mois en 2019 ou la moyenne du revenu de janvier et février 2020



# Subvention salariale d'urgence (ARC)

(Suite)

- Formule de calcul de la subvention de base pour les entreprises avec une **baisse de revenu de 49% ou moins**:
  - Période 5 (5 juillet - 1er août) 1,2 x baisse de revenu
  - Période 6 (2 août - 29 août) 1,2 x baisse de revenu
  - Période 7 (30 août - 26 septembre) 1,0 x baisse de revenu
  - Période 8 (27 septembre - 24 octobre) 0,8 x baisse de revenu
  - Période 9 (25 octobre - 21 novembre) 0,4 x baisse de revenu

# Subvention salariale d'urgence (ARC)

(Suite)

- Montants de la subvention de base pour les compagnies pouvant démontrer une **baisse de revenu de 50% ou plus** selon ce calcul:
  - Période 5 (5 juillet - 1<sup>er</sup> août) 60%
  - Période 6 (2 août - 29 août) 60%
  - Période 7 (30 août - 26 septembre) 50%
  - Période 8 (27 septembre - 24 octobre) 40%
  - Période 9 (25 octobre - 21 novembre) 20%

# Subvention salariale d'urgence (ARC)

(Suite)

- La subvention complémentaire est calculée en comparant le **revenu mensuel moyen** des trois mois précédant la période d'application avec:
  - Le revenu mensuel moyen des mêmes trois mois en 2019 ou;
  - Le revenu mensuel moyen de janvier et février 2020.
- La subvention complémentaire est destinée aux entreprises démontrant une **perte de revenus plus de 50%**
- Pourcentage de la subvention complémentaire =  $1,25 \times (\text{pourcentage de perte de revenu} - 50\%)$
- La subvention complémentaire peut atteindre un maximum de 25%

# Subvention salariale d'urgence (ARC)

(Suite)

- La subvention maximale possible est de **85% des salaires éligibles**
- Les pourcentages de subvention sont appliqués à un salaire hebdomadaire de référence pour obtenir le montant maximal par employé par semaine offert par la subvention
  - Montant de référence: 1 129 \$
  - Une entreprise qui se qualifie pour la subvention maximale de 85% pourrait accéder à un maximum de **960 \$** par semaine par employé
- Les **anciens paramètres de la SSUC demeureront en place pour les périodes 5&6** pour les entreprises qui recevraient plus avec ces conditions qu'avec les changements proposés

# Subvention salariale temporaire (ARC)

- Cette mesure de 3 mois permettait aux employeurs de réduire leurs retenues à la source à l'ARC
- **La subvention correspond à:**
  - 10% de la rémunération versée entre le 18 mars et le 19 juin 2020
  - 1 375 \$ par employé éligible
  - 25 000 \$ total par employeur
- Si vous n'avez pas encore réduit vos retenues à la source, l'ARC annoncera un moyen de bénéficier de la subvention d'ici la fin de l'année.

# Appel aux fournisseurs

## (Travaux publics et Services gouvernementaux)

- La demande de produits et services pour combattre la COVID-19 est encore active.
  - Quelques produits et services éligibles: masques N-95, désinfectant pour les mains, ventilateurs, services technologiques ou de sécurité
- Il ne s'agit pas de financement, mais pourrait représenter une opportunité si vous êtes un manufacturier, distributeur ou une entreprise pouvant fournir ces biens et services.
- **Excellent programme pour ces secteurs**



# Programmes fédéraux

## Prêts et autres programmes

Gabrielle Plourde

*Analyste en fiscalité et financement*

# Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

- Prêts sans intérêt de 40 000 \$ servant à supporter les coûts opérationnels
- **Jusqu'à 25% du prêt (maximum 10 000 \$) pourra être radié** si le 75% restant est remboursé au 31 décembre 2022.
- Critère initiaux: Dépenses salariales entre 20 000 \$ et 1,5 millions de dollars en 2019



# Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

(Suite)

- Nouveaux critères: les entreprises suivantes peuvent démontrer des dépenses essentielles et non reportables de 40 000 \$ à 1,5 millions de dollars en 2020
  - Les petites entreprises exploitées par les propriétaires dépenses salariales;
  - Les propriétaires uniques qui touchent directement des revenus d'entreprise et;
  - Les entreprises familiales qui versent des dividendes à leurs employés plutôt que des salaires.
- **Soumettez une demande pour le CUEC auprès de votre institution financière**

# Garantie de prêt d'EDC pour les PME

- EDC fournira des garanties de prêt aux institutions financières afin de les encourager à fournir du crédit et des **prêts à terme** pouvant atteindre \$6.25M à leurs clients existants
- Les prêts sont garantis à 80% par EDC et doivent être remboursés en un an.
- Les prêts ne peuvent servir qu'aux **dépenses d'exploitation**
- Dépenses d'exploitation: Dépenses régulières et essentielles à garder une entreprise fonctionnelle
  - Exemples: Loyer, recherche & développement, factures d'électricité, équipement, salaires, etc...

# Programme de prêts conjoints pour les PME (BDC)

- Des prêts à terme pour les dépenses d'exploitation et de liquidité des entreprises
  - Pourrait inclure des paiements d'intérêts sur une dette existante
- **Divisé en trois segments selon le revenu annuel de l'entreprise requérante:**
  1. Jusqu'à 312 500 \$ pour les entreprises avec des revenus de moins de 1 million de dollars
  2. Jusqu'à 3,125 millions de dollars pour les entreprises avec des revenus entre 1 million et 50 millions de dollars
  3. Jusqu'à 6,25 millions de dollars pour les entreprises avec des revenus de plus de 50 millions de dollar

# Programme de financement pour les moyennes entreprises (BDC)

- Ce nouveau programme englobe deux programmes annoncés il y a plusieurs semaines: le Programme de financement pour les moyennes entreprises et le Financement pour le secteur du pétrole et du gaz.
- Pour les entreprises avec des revenus annuels entre 100 et 500 millions de dollars
- Les compagnies affectées par la **COVID-19** et le **déclin des prix du pétrole et du gaz** sont éligibles
- Les montants des prêts seront entre 12,5 et 60 millions de dollars

# Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE) (Corporation de développement des investissements du Canada)

- Ce programme vise les employeurs avec des revenus de plus de 300 millions de dollars
- Prêts de 60 millions de dollars et plus
- Toutes les industries sont éligibles à l'exception du secteur financier

# Financement relais (BDC Capital)

- BDC effectuera- sous forme de notes convertibles - un investissement de montants équivalents à ceux levés par une startup canadienne éligible pendant une ronde de financement en cours
- **La compagnie doit:**
  - Être Canadienne;
  - Avoir le support d'investisseurs qualifiés;
  - Avoir obtenu au moins 500 000 \$ en capital externe avant d'appliquer pour le programme et
  - Être affectée par la COVID-19.
- Contactez BDC à [VCreliefprogram@bdc.ca](mailto:VCreliefprogram@bdc.ca)

# Prêt de Financement agricole Canada (FCC)

- Financement agricole Canada a mis en place une nouvelle ligne de crédit de 24 mois allant jusqu'à 500 000 \$ pour les entreprises du secteur agro-alimentaire.
- **Soumettez une application directement auprès de FCC**

# Développement régional

**FARR & FCSPM**

Gabrielle Plourde

*Analyste en fiscalité et financement*



# Fonds d'aide et de relance régionale (FARR)

- Le FARR est destiné aux entreprises qui ont de la difficulté à obtenir assez de financement pour supporter leurs opérations.
- Le FARR est administré par les agences suivantes selon la région :
  - Provinces atlantiques: Agence de promotion économique du Canada atlantique
  - Québec : Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC)
  - Ontario :
    - Nord : FedDev Ontario
    - Reste de l'Ontario : FedNor
  - Provinces de l'Ouest : Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO)
  - Yukon, Territoires du Nord Ouest et Nunavut : CanNor

# Fonds d'aide et de relance régionale (FARR)

(Suite)

- Au Québec, le FARR est destiné aux entreprises ayant appliqué pour de l'aide fédérale et reçu une réponse.
  - Si le financement a été obtenu par l'entreprise, cela peut réduire le montant pouvant être obtenu du FARR.
- Deux volets:
  - Volet 1: demande de financement de **40 000 \$ et moins**
    - Remboursable et partiellement radiable: jusqu'à 25% du montant du prêt peut être radié si le 75% restant est payé au 31 décembre 2022.
  - Volet 2: demande de financement **entre 40 000 \$ et 500 000 \$**
    - Complètement remboursable selon un horaire de paiement débutant le 1er janvier 2023.

# Fonds canadien pour la stabilisation des produits de la mer (FCSPM)

- Les contributions du FCSPM seront probablement des prêts sans intérêt
- **Organisations responsables selon la région:**
  - Provinces atlantiques: Agence de promotion économique du Canada atlantique
  - Québec : Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC)
  - Provinces de l'Ouest : Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO)

# Programmes provinciaux

Québec

**Frédérique Ménard**

*Analyste en financement*

# Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) (Investissement Québec)

- Une garantie de prêt ou un prêt de 50 000\$
- De nouvelles **conditions avantageuses** sont maintenant en place pour l'industrie touristique:
  - pas de montant de prêt minimal;
  - un moratoire sur le remboursement du capital de 24 mois;
  - les intérêts peuvent être capitalisés pour un maximum de 24 mois;
  - une période d'amortissement jusqu'à 60 mois et;
  - la possibilité de radier jusqu'à \$100,000 du prêt selon certaines conditions. Le montant exact sera déterminé au 48e mois de paiements.

# Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (Gouvernement du Québec)

- Ce programme est **similaire au PACTE**, mais est destiné aux entreprises ayant besoin de moins de 50 000 \$ en financement
- Les entreprises doivent avoir été établies au Québec depuis au moins un an
- Le montant exact du financement dépendra des besoins de l'entreprise
- Les entreprises montréalaises doivent appliquer auprès de PME MTL
  - Ailleurs au Québec, contactez votre MRC ou le Fonds local d'investissement de votre région

# Fonds de consolidation des activités commerciales (PME MTL)

- Ce programme vise à supporter les entreprises de service affectées par les fermetures ordonnées par la santé publique avec leurs coûts de réouverture. Un maximum de 10 000 \$ par projet sera accordé.
- Une entreprise est éligible si son code SCIAN correspond aux secteurs suivants:
  - les secteurs 44 et 45 (**commerce de détail**), à l'exception des sous-secteurs 441 (concessionnaires de véhicules et de pièces automobiles) et 447 (stations-service);
  - le sous-secteur 722 (**services de restauration et débits de boissons**);
  - le sous-secteur 812 (**services personnels et services de blanchissage**), à l'exception des sous-secteurs 8122 (services funéraires), 81293 (stationnements et garages).

# Garantie de prêt de la Financière Agricole du Québec (FADQ)

- Garantie de prêt d'un maximum de 50 000 \$
- Le programme vise à remédier aux problèmes de flux de trésorerie
- Période d'amortissement de 10 ans et un moratoire sur le remboursement du capital de 12 mois.



# Programme d'appui au développement des attraits touristiques (PADAT)

- Ce volet du PADAT vise à supporter la reprise économique du secteur touristique québécois.
- Un projet éligible doit être un **projet de rénovation** pour un hôtel n'ayant pas été rénové depuis plus de 10 ans
  - Le coût minimal du projet est de 125 000 \$
- Tous les coûts directement liés aux rénovations peuvent être considérés éligibles et seront couverts à 80%.
  - Équipement, main d'œuvre, meubles etc...
- Le prêt accordé sera entre 100 000 \$ à 5 millions de dollars.

# Banque d'affaires de la SODEC

- La banque d'affaires de la SODEC offre trois nouvelles mesures aux entreprises des secteurs éligibles
  - Crédit renouvelable
  - Prêt à terme
  - Garantie de prêt
- Ces secteurs éligibles sont les **secteurs supportés par la SODEC**, soit:
  - La production cinématographique et télévisuelle
  - La musique et les variétés
  - Le livre et l'édition
  - Les métiers d'art et le marché de l'art

# Fonds d'accélération des collaborations en santé (Ministère de l'économie et de l'innovation MEI)

- Appel de propositions visant à accélérer la reprise du secteur des sciences médicales au Québec.
- Les projets doivent être menés par une université ou un autre centre de recherche éligible
- Les PME du domaine biotechnologique ou pharmaceutique peuvent se joindre aux projets
- **Les PME qui se joignent à un projet doivent :**
  - Être incorporées au Québec
  - Avoir moins de 250 employés
  - réaliser des projets de R&D, production ou d'autres activités reliées à la science et technologie.

# Période de questions

# Merci

Contact:

**Mike Lee**

*Associé directeur*  
mlee@rdpartners.com

Site internet:

[www.rdpartners.com](http://www.rdpartners.com)

**Frédérique Ménard**

*Analyste en financement*  
frederique@fundica.com

Site internet de Fundica

[www.fundica.com](http://www.fundica.com)

**Gabrielle Plourde**

*Analyste en fiscalité et financement*  
gplourde@rdpartners.com